

## **Retour de la « prime Macron » : l'UDES pose la question des contreparties financières**

Le Premier ministre, Jean Castex, a annoncé la réactivation d'une prime défiscalisée et exonérée de cotisations sociales, sur le modèle de la prime dite "Macron", et destinée en priorité aux travailleurs de la « deuxième ligne ». 15 branches professionnelles ont pour l'heure été identifiées comme prioritaires, dont celle de l'aide et des soins à domicile.

Si l'UDES accueille favorablement cette annonce et se félicite qu'une attention soit portée aux bas salaires et salariés de la deuxième ligne notamment dans l'aide et soins à domicile, elle regrette :

- **L'absence de lien entre cette prime et la revalorisation salariale qui n'est toujours pas versée de manière homogène dans le cadre du Ségur de la santé** et notamment dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux.
- **La définition restreinte des métiers prioritaires pour le versement de cette prime.** Certains secteurs n'ont jamais cessé leur activité pendant la crise afin de permettre aux professionnels de la « première ligne » de remplir leurs missions. C'est le cas notamment de la petite enfance ou de l'animation périscolaire, mais pas seulement. De nombreuses associations dans l'action sociale ont poursuivi leurs interventions auprès des plus fragiles de tous âges et sur tous les territoires. Ces métiers et secteurs méritent également d'être reconnus.

Par ailleurs, l'UDES souligne que les **employeurs de l'ESS, particulièrement des petites structures, pourront d'autant plus verser cette prime exceptionnelle si les responsabilités sont partagées avec les pouvoirs publics :**

- En accompagnant les entreprises, notamment dans le cadre des dispositifs de soutien économiques et financiers en sortie de crise :
  - o Soutien aux trésoreries fragilisées par la crise, par apports en fonds propres ou quasi fonds propres (via les prêts participatifs de long terme par exemple).
  - o Relance de la demande pour favoriser la consommation de services par les familles modestes notamment dans les secteurs du tourisme social, de la culture, du sport ou de l'éducation populaire.
- En revalorisant les métiers de nombreuses filières, telles que l'action sociale et médico-sociale ou l'aide et les soins à domicile, que les acteurs de ces secteurs appellent de leur vœux depuis plusieurs années. Il est temps de prendre des décisions fortes sur ces sujets.

**UDES** - L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) regroupe 23 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 16 branches et secteurs professionnels. Avec plus de 30 000 entreprises et établissements, employant près d'1 million de salariés, l'UDES est l'organisation multi professionnelle de l'économie sociale et solidaire. Quatre principes guident l'action de l'Union : la réciprocité, la responsabilité, l'utilité et l'expérimentation sociale, le développement durable.